

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL METROPOLITAIN

■ Séance 2017

■ Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Par délibération POR 001-687/13/CC du 31 octobre 2013 le Conseil de Communauté a approuvé le choix du groupement solidaire Transrade Icard composé des sociétés Icard Maritime / Méditerranéenne des Services Maritimes pour l'exploitation du service de transport de véhicules entre Marseille et l'archipel du Frioul.

Ce contrat de délégation de service public a été notifié au titulaire le 20 novembre 2013.

Le rapport d'activité 2016 remis par le groupement solidaire Transrade se décompose en deux parties ci-après exposées.

BILAN TECHNIQUE

I/ L'offre de service :

Dans le cadre de ce contrat, MPM met à disposition du délégataire l'écUM, un navire de charge permettant le transport de véhicules.

Construit pour MPM en 2002, il a une longueur de 24 m et permet d'embarquer des véhicules de 16m de long et de 4m de hauteur pour un poids de maximum de 36 tonnes.

Il permet ainsi de répondre, non seulement aux besoins des entreprises qui doivent intervenir sur l'île mais également à ceux des particuliers résidents au Frioul.

En effet, outre le transport de véhicules, ce contrat permet de réaliser du transport de fret.

Selon les termes du contrat, les réservations pour le transport d'un véhicule peuvent se faire du lundi au vendredi 6h30-12h30 et 14h-17h30.

A la demande, un transport peut également être programmé les week-ends de haute saison (1^{er} mai au 30 septembre).

Des rotations obligatoires pour les véhicules de la Direction de la Propreté de MPM sont prévues 2 fois par semaine du 1^{er} octobre au 30 avril et 3 fois par semaine du 1^{er} mai au 30 septembre. Ces transports font partie du forfait gratuit de 326 rotations prises en charge par le délégataire ; au-delà, les rotations supplémentaires sont facturées à MPM.

Comme prévu au programme d'entretien du contrat, le navire a subi un arrêt technique pour carénage en janvier/février avec sablage et reprise complète des peintures de la coque.

Pendant cet arrêt technique, le navire a été remplacé par celui d'un des membres du groupement Transrade, comme prévu au contrat lors de pareille situation.

II/ Fréquentation :

Le délégataire a transporté 9942 véhicules contre 953 véhicules en 2015.

La répartition est donnée dans le tableau suivant :

Type de véhicule	Véhicules légers	Véhicules intermédiaires	Poids lourds	Petits engins	Engins	Engins moyens	Total
2015 Nombre	170	322	453	1	1	6	953
2016 Nombre	122	350	450	0	12	8	942

Conformément aux dispositions de l'article 22 du contrat, le délégataire doit à MPM 326 rotations gratuites pour pouvoir transporter les camions et les engins des services communautaires sur le Frioul.

Le quota annuel de gratuité réservé à MPM n'a été dépassé en 2016 et le nombre de gratuité est passé de 320 en 2015 à 271 en 2016.

La tarification du fret en vrac a nettement augmentée pour passer de 1 085€ à 3966€ en 2016.

III Qualité du service

Conformément à l'article 32 du contrat, la qualité du service analysée en fonction d'un certain nombre d'items tels que la ponctualité, l'incivilité, les pannes montre que le service a été réalisé dans de bonnes conditions.

Aucune interruption du service n'a été constatée en 2016.

BILAN FINANCIER

Le chiffre d'affaires a atteint 144 708 € euros HT contre 137 449 € en 2015. Cette différence s'explique par le passage sur l'écum des engins et matériaux nécessaires au chantier de réfection du port du Frioul mené par la DIPOR ou de travaux de réfection au château d'IF.

Les achats et charges externes se montent à 499 k€ HT.

Une contribution forfaitaire annuelle est versée au délégataire pour tenir compte des sujétions de service public imposées par la Collectivité (notamment les rotations gratuites). Celle-ci est inscrite dans le contrat et n'est ni indexable ni révisable et se porte à 447 036 € HT pour 2016.

L'excédent brut d'exploitation (économie de l'activité) se situe à 92 k€ HT soit 58% de plus qu'en 2015 cela est dû notamment à la hausse de l'activité.

Ainsi, le bénéfice s'élève à 86 k€ HT pour un budgété au contrat de 20 000 € HT.
L'économie de la délégation est donc très satisfaisante, il convient de se rapprocher du délégataire afin d'analyser la situation.